

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **troisième jour de juin 2002 à 20h00** à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier  
Monsieur Claude Ménard  
Monsieur André Bergeron  
Monsieur Gilles Fortier  
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

**02-06-161**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 6 mai 2002 et du 10 mai 2002.

ADOPTÉE

**02-06-162**

**Nomination d'un maire suppléant**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseiller Serge Bizier, soit nommé maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois.

ADOPTÉE

**02-06-163**

**Changement à certains comités**

CONSIDÉRANT la démission transmise par la conseillère Monique Carré à la Société d'horticulture de Princeville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit renommer une autre personne du conseil pour remplacer celle-ci au sein de ladite société;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville accepte la démission de la conseillère Monique Carré et nomme le conseiller Serge Bizier au sein du comité de la Société d'horticulture de Princeville en remplacement de Madame Carré.

ADOPTÉE

02-06-164

**Reconnaissance d'un organisme – Règlement sur le colportage**

ATTENDU les dispositions de l'article 9 du règlement no 565-98 relatif au colportage et au commerce des non-résidents;

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de reconnaître l'organisme La Maison Carignan inc. aux fins du règlement no 565-98 pour la période déterminée à la demande.

ADOPTÉE

02-06-165

**Ratification des chèques**

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

**Fonds d'administration :**

- En date du 8 mai 2002
  - nos 2CH000760 à 2CH000762 13 334.92 \$
- En date du 14 mai 2002
  - nos 2CH000763 à 2CH000767 30 018.26 \$
- En date du 17 mai 2002
  - no 2CH000768 620.00 \$
- En date du 22 mai 2002
  - nos 2CH000769 à 2CH000771 23 018.66 \$
- En date du 29 mai 2002
  - nos 2CH000772 à 2CH000783 28 622.95 \$
- En date du 30 mai 2002
  - nos 2CH000784 à 2CH000789 57 613.23 \$
- temps supplémentaire des périodes 200219 à 200222

ADOPTÉE

02-06-166

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Fonds administration :**

- En date du 31 mai 2002
  - nos 2CH000790 à 2CH000896 436 024.02 \$

**Fonds d'immobilisation :**

- En date du 31 mai 2002
  - nos 2CH200007 à 2CH200008 48 365.68 \$

ADOPTÉE

### **Rapport trimestriel des revenus et dépenses**

La trésorière dépose un état des revenus et dépenses tel que requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

02-06-167

### **Comité régional pour la mutuelle de prévention – Autorisation à Jean-Marc Bédard**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville est partenaire d'une mutuelle de prévention des accidents de travail;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau conseil d'administration a été formé par les membres de la mutuelle et que Monsieur Jean-Marc Bédard a été élu comme délégué à la dernière assemblée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise et délègue Monsieur Jean-Marc Bédard comme représentant de la Ville de Princeville pour siéger au conseil d'administration régional de la mutuelle de prévention de l'Union des municipalités du Québec.

QUE les dépenses reliées à cette délégation soient remboursées par la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

02-06-168

### **Engagement d'un étudiant – Voirie**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville engage durant la saison estivale des jeunes travailleurs dans différents secteurs d'activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville engage Monsieur Eric Lecompte, étudiant, dans le secteur de la voirie au cours de la prochaine saison estivale et que les conditions d'engagement soient établies selon la convention collective actuelle de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

02-06-169

### **Greffes de la cour municipale – Entente avec la Ville de Plessisville**

ATTENDU QUE le directeur général n'a pu trouver de remplaçante pour le poste de Louise Levasseur avant son départ en congé maternité;

ATTENDU QUE ponctuellement la Ville de Plessisville est prête à nous aider;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier et unanimement résolu d'autoriser le greffier, Mario Juairé, à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, une entente avec la Ville de Plessisville pour la fourniture de personnel dans le cadre d'une aide ponctuelle au greffe de la cour municipale, la facturation étant établie aux coûts réels.

ADOPTÉE

### **Fermeture des bureaux à l'Hôtel de Ville**

Après discussion, les membres du conseil ne désirent pas donner suite à la présente demande - Classée.

02-06-170

### **Engagement des monitrices et moniteurs des terrains de jeux**

ATTENDU QUE le conseil doit autoriser l'engagement d'étudiants pour l'animation des terrains de jeux durant l'été;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le régisseur aux sports, aux loisirs et à la culture, à procéder à l'engagement des monitrices et moniteurs suivants pour l'organisation des terrains de jeux durant l'été 2002 :

- Marie-Michèle Dubois, responsable
- Émilie Boisvert, monitrice
- Marie-Michèle Côté, monitrice
- Paule Dion, monitrice
- Catherine Gagnon, monitrice
- Alexandre Gauvreau, moniteur
- Mathieu Lecours, moniteur
- Marie-Ève Paquin, monitrice

QUE le salaire horaire établi pour la responsable soit de 8.25\$ / heure et que le salaire horaire des autres monitrices et moniteurs soit fixé à 7.25 \$ / heure.

ADOPTÉE

02-06-171

### **Alarme incendie – Écoles situées sur le territoire**

ATTENDU la demande produite par la Commission Scolaire des Bois-Francis relativement au service des incendies de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'autoriser l'entente entre la Commission Scolaire des Bois-Francis et le service des incendies de la Ville de Princeville pour mettre en place un système d'alerte directement avec le service d'incendie de la Ville de Princeville lors d'un incendie dans les écoles situées sur le territoire de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

### **Chemin du rang 10 – Proposition de Sintra**

Lettre transmise par la compagnie Sintra inc. relativement à la proposition de correction de la surface du Dixième rang Est de Sintra - Déposée.

02-06-172

### **Contrat de location – CLSC – CHSLD de l'Érable – 101 rue Demers Est**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville peut prêter ses locaux à différents organismes communautaires;

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que d'autoriser la signature de prêt de locaux avec le CLSC – CHSLD de l'Érable pour un montant de 200 \$ par mois afin d'offrir des services communautaires directement à la population de Princeville et de ses environs.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer ledit contrat de location pour et au nom de la Ville de Princeville selon les conditions établies entre les deux parties.

ADOPTÉE

02-06-173

**Vente des anciennes emprises du chemin du rang 11 Ouest – Remplacement de la résolution 02-05-134**

ATTENDU QUE l'ex-Paroisse de Princeville a adopté le règlement numéro 98-329 pour la fermeture d'une ancienne emprise désaffectée située dans le rang 11 Ouest vis-à-vis le lot 14-B tel que représenté sur un croquis déposé par le Ministère des Transports qui demeure annexé au dit règlement;

ATTENDU QUE l'article 739 du Code municipal sur lequel se fondait ledit règlement pour effectuer la rétrocession de cette emprise de chemin désaffectée aux propriétaires des terrains voisins avait été modifié en 1996;

ATTENDU QU'en vertu de la nouvelle disposition de l'article 739 du Code municipal, un acte de transfert légal aurait dû être effectué pour procéder à la cession dudit chemin aboli et qu'en conséquence la propriété de ce chemin est demeurée dans le patrimoine de la Paroisse de Princeville ;

ATTENDU QUE suite au regroupement de la Ville et de la Paroisse de Princeville tous les biens immobiliers appartenant à l'ancienne municipalité de la Paroisse de Princeville sont devenus la propriété de la nouvelle ville;

ATTENDU QUE Monsieur Lionel Gagné est intéressé à acquérir uniquement l'emprise du chemin fermé tel que représenté en jaune sur un plan (Plan no 1) qui demeure annexé à la présente résolution et que Monsieur Jean-Marie Renaud et Madame Céline St-Cyr sont les seuls intéressés à acquérir l'emprise du chemin fermé longeant la limite nord de leur propriété telle que représentée en orange sur un plan d'arpentage (Plan no 2) qui demeure annexé à la présente résolution ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville est régie par la Loi sur les cités et villes (LRQc.C-19) et qu'une municipalité régie par cette loi ne peut aliéner à titre gratuit une assiette de chemin aboli ;

Sur la proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise la vente de gré à gré :

- à Monsieur Lionel Gagné, pour un prix de vente de 10 \$, la partie du chemin désaffecté et sans désignation cadastrale telle que montrée en jaune au Plan no. 1 étant l'ancienne emprise du rang X1 ouest dans le Canton de Stanfold ; et
- à Monsieur Jean-Marie Renaud et Madame Céline St-Cyr, pour un prix de vente de 10 \$, la partie du chemin désaffecté et sans

désignation cadastrale telle que montrée en orange au Plan no. 2 étant l'ancienne emprise du rang X1 ouest dans le Canton de Stanfold.

QUE cette résolution annule la résolution numéro 02-05-134 adoptée le 6 mai 2002 et vient compléter le règlement de fermeture du chemin adopté le 18 décembre 1998 sous le no. 98-329.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, le ou les documents relatifs à la vente desdites emprises de chemin désaffecté.

ADOPTÉE

**02-06-174**

**Programme d'économie d'eau potable – Réseau Environnement**

ATTENDU QUE la Ville désire adhérer au Programme d'Économie d'Eau potable établi par Réseau Environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu :

Que la Ville adhère au programme d'économie d'eau potable par le biais de Réseau Environnement en déboursant les frais de participation au montant de 411.22 \$ taxes incluses pour l'année 2002.

ADOPTÉE

**Programme de Renouveau urbain – Non admissibilité**

Le Directeur général, Mario Juare explique les critères qui empêchent la Ville de Princeville d'adhérer au programme - Classé.

**02-06-175**

**Stationnement des roulottes – Festival du Cheval**

ATTENDU QUE l'organisation du Festival du Cheval de Princeville désire utiliser certains terrains municipaux situés près du Centre Sportif Paul de la Sablonnière, pour ses activités ainsi que de la Salle de Quille de Princeville et de l'édifice municipale situé au 101, rue Demers, pour stationner les roulottes et autres véhicules motorisés au cours de la fin de semaine du Festival du Cheval qui aura lieu les 7-8 et 9 juin 2002;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'organisation du Festival du Cheval de Princeville à utiliser les terrains situés près du Centre Sportif Paul de la Sablonnière, pour ses activités ainsi que de la Salle de Quilles de Princeville et de l'édifice municipal du 101, rue Demers afin d'y stationner des roulottes et autres véhicules motorisés des visiteurs qui prendront part à la deuxième édition du Festival du Cheval de Princeville.

ADOPTÉE

**Programmation de la Fête Nationale** - Le programme des activités de la Fête Nationale est déposé au conseil - Déposé.

**Caisse Populaire de Princeville** - Invitation à un tournoi de golf des gens d'affaires – Classée.

02-06-176

**Agence Forestière des Bois-Francs – Adhésion**

Sur la proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accepte d'adhérer à l'Agence forestière des Bois-Francs et autorise le versement de la cotisation 2002-2003 de 50 \$.

QUE la Ville de Princeville autorise le maire et/ou le greffier à signer le formulaire d'adhésion.

ADOPTÉE

02-06-177

**Jeunes ruraux de l'Érable**

Sur la proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville octroie à l'organisation des << Jeunes Ruraux de l'Érable >> un montant de 100 \$ pour la parution d'une annonce dans le bottin souvenir devant être distribué aux participants de l'Exposition locale des Jeunes ruraux de l'Érable qui aura lieu le 6 juillet 2002 sur la Ferme Annaud inc.

ADOPTÉE

02-06 -178

**O.R.A.S.S.E - Contribution**

Sur la proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville octroi à l'organisme communautaire en alimentation << O.R.A.S.S.E >> un montant de 2 000 \$ comme contribution pour l'année 2002.

ADOPTÉE

**Club Lions de Princeville Inc.**

Réception d'une lettre de remerciements pour la contribution accordée au club Lions de Princeville dans le cadre de leur 20<sup>ème</sup> anniversaire de fondation - Classé.

**Fédération Québécoise des Municipalités**

Invitation transmise par la Fédération québécoise des municipalités pour participer au Congrès 2002 - Classée.

02-06-179

**Fondation du CLSC – CHSLD de l'Érable**

Sur la proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accepte de

contribuer à l'organisation de la Journée Familiale de l'Érable qui se tiendra le 29 septembre 2002 et consent à verser un montant 100 \$ à l'organisation du CLSC-CHSLD de l'Érable pour la tenue de l'activité.

ADOPTÉE

**02-06-180**

**Conseil Régional de l'Environnement Centre-du-Québec**

Sur la proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accepte d'adhérer au Conseil régional de l'Environnement Centre-du-Québec pour un montant annuel 25 \$.

ADOPTÉE

**Société Canadienne de la Croix-Rouge** - Remerciements adressés par l'organisation - Classé.

**02-06-181**

**Société Saint-Jean-Baptiste**

Sur la proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accepte de contribuer pour un montant 100 \$ à la l'organisation du projet de pique-nique et visite de la croix de bois de l'Abbé Bélanger située dans le septième rang ouest de Princeville et organisé par la Société de la Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québe le 24 juin 2002 à Princeville.

ADOPTÉE

**Pauline Fréchette** – Monsieur le maire résume une lettre reçue de Madame Fréchette et concernant le départ de médecins.

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

**Monsieur Nicolas Dufrésne** – Président de Développement Économique Princeville dépose une requête de l'organisme pour que la Ville prenne certaines actions pour améliorer l'aspect visuel de certaines propriétés.



02-06-182

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Mario Juairé,  
Greffier

\_\_\_\_\_  
Laurent Carignan,  
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

\_\_\_\_\_  
Louise Bergeron, trésorière